

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des
Sols

53

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-219200367-20230927-lmc10000013770-DE

Etaient représentés :

Envoi Préfecture : 04/10/2023 Retour Préfecture : 04/10/2023

Absents excusés :

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote :

Dénomination de la voie piétonne cadastrée AH 300 située entre la rue Georges Thoretton et les allées Maria Casarès

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005 dont la dernière évolution résulte de la délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 2 février 2023,

Vu la ZAC Debussy/Sévines créée par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2005 et dont le dossier de réalisation a été modifié par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2022 qui autorise Monsieur le Maire à signer auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence le Clos des Sévines l'acte d'acquisition de la voie piétonne cadastrée AH 300 située entre la rue Georges Thoretton et les allées Maria Casarès,

Vu la signature de l'acte intervenu le 30 mai 2023 entre la ville de Gennevilliers et le syndicat des copropriétaires de la résidence le clos des sévines,

Considérant la nécessité de lui attribuer un nom,

Considérant la proposition de la commission de dénomination des voies et des établissements publics du 15 février 2022 d'attribuer le nom d'allée Barbara (1930-1997) Auteure, compositrice et interprète,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'attribuer à la voie piétonne cadastrée AH 300 située entre la rue Georges Thoretton et les allées Maria Casarès telle qu'elle figure au plan joint ci-joint le nom d'allée Barbara.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023